

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE  
(Ex parte).

Président:- L'Hon. juge FRANCOIS CARON, J.C.S.

Cause No. 3000.

REUBEN LEVESQUE ET AL.,

Requérants ex parte.

-----  
1201ème SEANCE.

2 HEURES ET 30 P.M.

Vendredi, le 6 avril, 1951.

-----  
**ARCHIVES MUNICIPALES**  
**MONTREAL**  
**MUNICIPAL ARCHIVES**

**MAURICE GUAY,**  
Sténographe officiel.

*Award Bourgeois  
Timothé Gauthier*

MG-218

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE  
(Ex parte).

Président:- L'Hon. juge FRANCOIS CARON, J.C.S.

Cause No. 3000.

REUBEN LEVESQUE ET AL.,

Requérants ex parte.

- - - - -

1201ème SEANCE.

2 heures et 30 p.m.

Vendredi le 6 avril, 1951.

- - - - -

Me JOHN AHERN, c.r. et Me EDOUARD MASSON, c.r.,  
tous deux procureurs de la Cité de Montréal,  
déclarent qu'ils se retirent du dossier.

Me EDOUARD MASSON, c.r., donne lecture d'un arti-  
cle paru sur le Devoir, et demandent qu'un mépris  
de Cour soit ordonné contre ce journal et que

MG-219

des sanctions soient exercées.

LE TRIBUNAL:- Jugement, lundi le 9 mars, 1951,  
et je demande à Monsieur Fillion, rédacteur du  
Devoir de venir s'expliquer.

- - - - -

L'an mil neuf cent cinquante-  
et un, le 6 avril,

a comparu:- ARMAND BOURGEOIS,  
âgé de 46 ans, propriétaire de taxis, domicilié au no.  
4222 rue Ontario est, à Montréal,  
LEQUEL, après avoir été dûment assermenté sur les saints  
Evangelies, dépose et dit:-

INTERROGE PAR Me PACIFIQUE PLANTE:-

D Avez-vous déjà tenu une maison de jeu, dans la cité  
de Montréal?

R Est-ce que je pourrais demander la protection de la  
Cour?

LE TRIBUNAL:-

D Pour quelles raisons?

R Au cas où il y aurait quelque chose qui m'incrimine-  
rait dans mon témoignage.

LE TRIBUNAL:- La Cour vous accorde la protection.

Me PLANTE:-

- D Avez-vous déjà été propriétaire d'une maison de paris?
- R Oui, un club de cartes et un "bookie" séparément.
- D A la même adresse?
- R Oui, à la même adresse mais seulement c'était 4 appartements différents.
- D C'était quelle adresse, 3928 rue Ontario est?
- R Oui, 3928 Ontario.
- D Vous avez opéré combien de temps là, est-ce en 1941, 1942 et jusqu'à 1946?
- R 1945-1946.
- D Je vois que la dernière descente eût lieu le 14 janvier, 1946?
- R C'a fini là, ils ont mis le cadenas après la porte d'entrée au deuxième, parce que c'est un numéro civique où il y a deux étages et au troisième c'est un "Bowling Alley".
- D Vous avez tenu une maison de paris?
- R Oui, à 1887 Jeanne d'Arc, c'est la même chose, c'est après.
- D En 1946, vous avez déménagé là?
- R Oui.
- D Et vous avez été condamné seulement une fois, et après vous avez fermé?

MG-221

Armand Bourgeois.

R Oui.

D Qu'est-ce qui est arrivé, la police ne voulait plus que vous opéreriez?

R Non, c'est parce que ça ne marchait plus.

D Pourquoi ça ne marchait plus?

R Parce que c'était trop dangereux.

D Avant ça, ce n'était pas dangereux, vous marchiez?

R C'était dangereux pareil, on prenait des chances; quand on a vu que c'était trop "tough", on a arrêté et c'est tout.

ET LE DEPOSANT NE DIT RIEN DE PLUS.

Maurice Guay,

Sténographe officiel.

MG-222

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE  
(Ex parte).

Président:- L'Hon. juge FRANCOIS CARON, J.C.S.

Cause No. 3000.

REUBEN LEVESQUE ET AL.,

Requérants ex parte.

- - - - -

1201ème SEANCE.

2 HEURES ET 30 P.M.

Vendredi le 6 avril, 1951.

0 - - - - - 0

L'an mil neuf cent cinquante-  
et un, le 6 avril,

a comparu:- VINCENT COTRONI,  
âgé de 40 ans, restaurateur, domicilié au no. 4640 rue  
Jeanne d'Arc, à Montréal,  
LEQUEL, après avoir été dûment assermenté sur les saints  
Evangiles, dépose et dit:-

LE DEPOSANT:- Votre Honneur, je refuse de parler parce que ce que je peux dire, peut m'incriminer.

LE TRIBUNAL:- La Cour vous ordonne de répondre aux questions posées et vous accorde la protection prévue par la loi.

INTERROGE PAR Me PACIFIQUE PLANTE:-

D Avez-vous opéré des maisons de jeu et de paris dans la Cité de Montréal?

R Non.

D Vous n'avez jamais tenu de maisons de jeu et de paris dans la cité de Montréal?

R Non.

D Vous n'étiez pas locataire à 428 Place Jacques-Cartier?

R Oui, j'ai signé le bail.

D Pourquoi?

R J'ai signé le bail pour une personne, Hildège Gervais, il m'avait promis 10%.

D C'était un "bookie"?

R Oui.

D Il était votre seul associé, Hildège Gervais?

R Je ne sais pas s'il y en avait d'autres, moi j'ai signé le bail, je lui aid onné à lui et je ne suis pas retourné

D Vous collectiez 10%?

R Je n'ai jamais rien eu.

D Gervais vous a demandé de signer un bail avec le propriétaire de 428 Place Jacques-Cartier et il vous a promis 10%?

R Oui, 10%.

D 10% de quoi?

R Des recettes.

D Est-ce qu'il vous a dit ce qu'il voulait opérer, ce qu'il voulait marcher?

R Oui.

D Un bookie?

R Oui.

D C'est le seul avec lequel vous avez eu affaire?

R Non, je n'ai pas eu affaire avec lui.

D Est-ce que vous n'avez pas fait affaire avec lui?

R J'ai fait plusieurs affaires avec lui.

D Oui?

R Ensuite, j'ai loué 1410 De Bullion à Hildège Gervais, encore.

D 428 Place Jacques-Cartier, c'est un bookie?

R Oui.

D Vous n'étiez pas avec Bébé dit Muro?

R Non.

D Etiez-vous intéressé avec Bébé dit Muro?

R Non, seulement avec Gervais.

MG-225

Vincent Cotroni.

D Vous n'avez jamais fait affaire avec Bébé dit Muro?

R Non, jamais.

D Au 1410 de Bullion, c'était quoi?

R Un "book".

D Quelle était l'entente que vous aviez avec Gervais?

R Il m'a donné \$100.00 par mois.

D C'était pour le loyer?

R Oui, pour le loyer.

D Seulement pour le loyer?

R Oui.

D Vous n'aviez pas pourcentage sur la maison du tout?

R Non, pas là.

LE TRIBUNAL:-

D Combien retiriez-vous, vous-même, pour que cela vous paye de signer le bail sur la Place Jacques-Cartier?

R Rien.

D Il vous a demandé de signer le bail?

R Il m'a dit qu'il me donnerait 10%, mais il ne me l'a jamais donné parce que ça ne marchait pas.

D Et sur la rue De Bullion?

R Non, là il me donnait \$100.00 par mois pour la place parce que la bâtisse m'appartient.

D La bâtisse à 1410 De Bullion vous appartient?

R Oui.

D Vous n'avez pas signé le bail pour lui?

MG-224

Vincent Cotroni.

R Non.

D Vous avez signé le bail avec lui?

R Je n'ai rien signé.

D Le 1410 de Bullion, vous l'avez loué à Gervais?

R Oui.

D Pour qu'il tienne un "book"?

R Oui.

D Etiez-vous propriétaire de l'endroit à 428 Place  
Jacques-Cartier?

R Non.

Me PLANTE:- C'est la Succession Gravel qui est  
propriétaire.

Me PLANTE:-

D C'est tout ce que vous avez eu à faire avec le 428  
Place Jacques-Cartier?

R Oui.

D Avez-vous eu affaire à d'autres maisons de jeu dans  
Montréal?

R Non.

D Vous tenez un restaurant maintenant?

R Oui.

D Etes-vous partenaire dans ce restaurant?

R Oui.

D Connaissez-vous Armand Courville et Bébé Caron?

MG-225

Vincent Cotroni.

R Oui.

D Quel restaurant opérez-vous?

R Le Café ABC.

D Vous avez tenu aussi le Val d'Or?

R Oui.

D Cela a changé de nom et s'est appelé le Faisan Doré?

R Oui.

D Etes-vous encore intéressé là?

R Non.

D Avez-vous été en société avec Edmond Martin?

R Oui, je le suis encore.

D Est-ce qu'il est en ville?

R Non, en France.

D Quand est-il parti?

R Il y a 5 mois.

D Depuis le début de l'enquête, c'est ça?

R Oui.

D Est-ce que ça faisait longtemps que vous connaissiez Edmond Martin?

R Depuis 1933.

D Vous êtes encore en société avec Edmond Martin dans quoi?

R Dans l'ABC Café.

D Dans le restaurant?

R Oui, dans le restaurant qu'on a dans le moment.

D C'est où, ce restaurant?

R 97 Ste-Catherine est.

D C'est l'ancien Royal?

R Oui.

D Est-ce l'ancien café d'Armand Courville?

R Oui, le moment où quand Armand Courville était là, j'étais intéressé dans le Royal.

D Quel est la part de Martin?

R 50, 50.

D Moitié, moitié?

R Oui.

D Depuis quand connaissez-vous Martin?

R Depuis 1943.

LE TRIBUNAL:- Tout à l'heure, le sténographe et moi-même avons compris que vous le connaissiez depuis 1933; nous avons mal compris, c'est depuis 1943?

R Oui, depuis 1943.

Me PLANTE:-

D Où demeurait-il lorsque vous l'avez connu?

R Il a dit qu'il restait sur la rue St-Laurent.

D 1468, 1470?

R Je ne peux pas dire le numéro.

D Savez-vous ce qu'il faisait dans ce temps-là?

R Il tenait une maison de chambres.

D Est-ce qu'il tenait une maison de chambres ou un

"bordel"?

R Je n'ai jamais été là.

D C'était tout près de chez vous, tout près de votre place?

R Quelle place?

D Du Faisan Doré?

R C'était une maison de chambre.

D Vous n'êtes pas au courant que la police allait là périodiquement faire des descentes pour maisons de désordre?

R Non.

D Le 401 Mayor, connaissez-vous ça?

R Non.

D En avez-vous jamais entendu parler?

R Oui.

D Et le 312 Ontario est?

R On en entend parler mais je n'ai jamais été là.

D Et le 401 Mayor, êtes-vous déjà allé là?

R Non.

LE TRIBUNAL:

D Savez-vous ce que c'est 401 Mayor?

R Non.

D Et le 312 Ontario, le savez-vous ce que c'est?

R Oui.

D Qu'est-ce que c'est?

R C'est sur Ontario et Sanguinet.

D Qu'est-ce que c'est?

R C'était supposé une maison, je n'ai jamais été là.

D Qu'est-ce que c'était?

R Un "bordel", c'était supposé être ça, mais je ne le sais pas.

D Est-ce que c'est la même chose à 401 Mayor?

R Je n'ai jamais entendu parler de 401 Mayor.

Me PLANTE:-

D Ni du 403, ni du 405 Mayor, vous n'avez jamais entendu parler de ça?

R Non.

Le

LE TRIBUNAL:-

D Avez-vous déjà entendu parler de "bordel" en relation avec le 312 Ontario est?

R Il était supposé y avoir bien des places mais ça fait que je n'ai jamais été dans des places comme ça.

D Vous n'avez pas connu d'autres adresses que celle du 312 Ontario?

R Je ne l'ai pas connu, j'en ai entendu parler.

Me PLANTE:-

D Connaissez-vous Madame Edmond Martin?

R Oui.

D Elle est supposée être l'épouse d'Edmond Martin, est-ce qu'ils sont mariés et vivent ensemble?

R Ils sont mariés.

D Quel est son nom de fille?

R Simone, je ne me rappelle pas de l'autre nom, quand ils se sont mariés c'est moi-même qui leur a servi de père.

D Quand ça?

R L'année passée.

D Savez-vous où demeure Bébé di Muro?

R Non.

D Vous ne le savez pas du tout?

R Non.

D L'avez-vous vu dernièrement?

R Non.

D Quand l'avez-vous vu pour la dernière fois?

R Ca fait 3 ans que je ne le vois pas.

D Qui administre votre café actuellement?

R C'est moi-même.

D Vous jurez qu'Edmond Martin a 50% d'intérêts dans votre commerce?

R Oui.

D Quelle est l'adresse de Martin?

R Il reste sur la rue Kent, mais je ne sais pas quel numéro.

MG-230

Vincent Cotroni.

D En France, il demeure où, savez-vous son adresse en France?

R Non.

D Quand revient-il?

R Au mois de mai.

Me PLANTE:- J'ai demandé cette question, parce que c'est un témoin assigné, qui n'est pas venu.

LE TRIBUNAL:-

D Etes-vous encore intéressé dans le jeu?

R Non.

D Du tout?

R Du tout.

D Ni directement, ni indirectement?

R Non.

D Vous comprenez ce que je veux dire?

R Oui.

D Ni par vous-même, ni par des parents?

R Non.

D Etes-vous marié?

R Oui.

D Vous n'avez aucun intérêt dans aucune maison de jeu ni par vous-même, ni par votre femme?

R Non, Votre Honneur.

D Vous n'êtes pas propriétaire d'endroits où l'on

Joue?

R Non, Votre Honneur.

D Vous ne l'êtes pas et Votre femme ne l'est pas non plus?

R Non, Votre Honneur.

D Avez-vous quelque chose à faire dans une maison de jeu en dehors de Montréal?

R Non, Votre Honneur.

D Dans une maison de jeu qui pourrait être à la Montée St-Léonard?

R Non, Votre Honneur.

D Ni par vous-même, ni par votre femme?

R Non, Votre Honneur.

D Quel est le nom de fille de votre femme?

R Marie Brétiano.

D Connaissez Joseph Cotroni?

R Oui, c'est mon frère.

D Etes-vous en société avec lui pour certaines propriétés?

R Non, Votre Honneur.

D Connaissez-vous sa femme?

R Oui.

D Quel est son nom de fille?

R Son nom de fille, je ne le sais pas, Votre Honneur.

D Ce n'est pas Antoinette Semina?

R Je sais qu'elle s'appelle Antoinette, mais je ne sais

pas son deuxième nom.

D Est-ce qu'elle demeure sur la rue Amherst?

R Oui.

D Vous n'avez rien à faire dans aucune maison de jeu avec votre frère ou votre belle-soeur?

R Non, Votre Honneur.

D Savez-vous si votre frère a une maison à St-Léonard de Port-Maurice?

R Je sais qu'il a une maison.

D Savez-vous s'il y a une barbotte là-dedans?

R Non, je ne le sais pas.

Me PLANTE:-

D La maison de votre frère, est-ce à côté du club Maple?

R C'est dans ce bout-là mais je n'y suis jamais allé.

D Vous n'êtes jamais allé là?

R Non, je ne suis jamais allé là.

D Vous n'êtes jamais allé là?

R Non, je ne suis jamais allé là.

D C'est votre frère?

R Quand même que c'est mon frère, je connais bien mon frère.

D Vous n'êtes jamais allé chez lui à St-Léonard?

R Non.

LE TRIBUNAL:-

MG-233

Vincent Cotroni.

D Est-ce qu'il reste à St-Léonard?

R Non, il est en prison.

D Quelle est sa résidence?

R Dans le moment, où il reste, sa femme, c'est sur la rue Amherst.

Me PLANTE:-

D Voulez-vous prendre connaissance de cette photographie et dire si vous connaissez cette personne?

R Oui, c'est la femme d'Edmond Martin.

D C'est Madame Edmond Martin?

R Oui.

D C'est l'exhibit E-550, Simone Tardif?

R Oui.

Me PLANTE:- Est-ce qu'il y a objection à produire le casier judiciaire du département de la police de la Cité de Montréal?

Me PLANTE:-

D Il est parti avec sa femme en Europe?

R Oui.

D Est-ce qu'il a un frère, Edmond Martin?

R Oui.

D Comment s'appelle-t-il?

R Marius Martin.

D Est-ce qu'il est en société avec vous?

MG-234

Vincent Cotroni.

R Non, il est en société avec son frère.

D Et vous êtes en société avec Edmond?

R Oui.

LE TRIBUNAL:-

D Et Edmond est en société avec Marius?

R Oui.

D Et vous êtes en société avec Edmond?

R Oui, Votre Honneur.

D Est-ce que la société de Marius est pour la même place, le même restaurant ABC?

R Oui, c'est le même restaurant.

D Marius et Edmond n'ont rien autre chose à part de votre restaurant?

R Je ne le pense pas, Votre Honneur.

D Est-ce qu'il est propriétaire, Edmond, de cette maison de chambres?

R Non.

D Il ne s'occupe plus de ça?

R Non.

D Il n'a pas d'autre café ou d'autres affaires, Edmond?

R Non, Votre Honneur.

D Est-ce que ça fait longtemps qu'il n'a rien autre chose que le restaurant ABC?

R Depuis qu'il a vendu sa maison de chambres, depuis à peu près 5 ans.

D Est-ce une grosse affaire sa maison de chambres?

R Je ne peux pas dire, Votre Honneur.

D Vous ne savez pas du tout?

R Non.

Me PLANTE:-

D Connaissez-vous John Delicato?

R John Delicato...?

D Oui, ou John Delicato ou Johnny Delicata?

R Oui.

D Est-ce qu'il ne travaillait pas à la maison de jeu  
à 1410 De Bullion?

R Je ne le sais pas.

D Qu'est-ce qu'il faisait?

R Je l'ai rencontré au American Spaghetti chez Bisan-  
te, son beau-frère.

D Savez-vous ce qu'il fait?

R Non.

D Vous ne l'avez jamais vu comme croupier dans une  
maison de jeu, comme "boxman"?

R Non.

D Vous ne l'avez jamais vu comme "boxman"?

R Non.

D Est-ce que vous êtes formés en compagnie là pour vo-  
tre cabaret ABC?

R Non.

D C'est à votre nom?

R Non, ce n'est pas à mon nom, c'est au nom d'Edmond

Martin.

D Ce n'est pas à votre nom?

R Non.

LE TRIBUNAL:-

D Edmond Martin avec son frère ont 50% et vous, vous avez 50%?

R Oui.

D Est-ce qu'Edmond Martin n'a pas d'autre source de revenus?

R Je ne le pense pas.

D Il n'a que ce restaurant-là?

R Je pense que oui.

D Est-ce une grosse affaire, cette affaire-là?

R Pas mal.

D Depuis combien de temps Martin est-il là-dedans?

R Depuis environ 1945.

D Martin et vous, avez-vous déjà été dans les termes quant à cette maison-là?

R Oui.

D Martin n'a pas eu affaire à autre chose, à votre connaissance, qu'au restaurant?

R Oui.

D Etes-vous seul à administrer pendant son absence?

R Oui.

D Marius n'y va pas?

MG-237

Vincent Cotroni.

R Il vient des fois mais c'est moi qui s'occupe de l'affaire.

D Avez-vous acheté en même temps qu'Edmond Martin?

R Non, après.

D Vous avez acheté une part d'Edmond Martin?

R Oui.

D Combien avez-vous payé pour votre part?

R \$10,000.00.

D Pourquoi Martin vous a-t-il vendu la moitié?

R Parce qu'il était à moitié aussi dans le Faisan Doré.

D Vous avez vendu le Faisan Doré tous les deux ensemble?

R Oui, tous les deux ensemble.

D Est-ce que vous acheté l'ABC ensemble?

R Non, l'ABC on l'avait aussi.

D Vous et Edmond Martin étiez en société pour le Faisan Doré?

R Oui.

D En même temps que vous étiez en société pour l'ABC?

R Oui.

D Vous avez vendu le Faisan Doré?

R Oui, et on a resté ensemble dans l'ABC.

D Quand lui avez-vous donné \$10,000.00 pour une part?

R En 1945.

MG-238

Vincent Cotroni.

D Quand avez-vous vendu le Faisan Doré?

R Ca fait 4, 5 mois.

D Cela fait seulement 4, ou 5 mois?

R Oui.

D En même temps, vous aviez deux restaurants qui marchaient?

R Oui.

D Vous deux, vous étiez propriétaire des deux restaurants?

R Oui, Votre Honneur.

Le Président du Tribunal ordonne au sténographe de retrancher la suite de ce témoignage, qui ne concerne que le cabaret Val d'Or et le Faisan Doré, lesquels ne sont pas mentionnés dans la requête.

Advenant 4 heures et 30 de l'après-midi, la séance est ajournée à lundi le 9 avril, 1951.

ET LE DEPOSANT NE DIT RIEN DE PLUS.

Maurice Guay,

Sténographe.

1951-72  
Enquête Cairon

---

*Archives Municipales  
de Montréal*

---

Si vous vous dépos-  
sez de ce document  
veuillez en prévenir  
sans retard

L'ARCHIVISTE

If you give away this  
document, please ad-  
vise, without delay  
the

ARCHIVIST